

	<p><b>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne</b> Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire <b>Conseil Communautaire du 23 juin 2025</b>  <i>Rapporteur : Madame Huguette DENIS</i></p>	<p><b>CA-DEL-2025- 072</b></p>
---	---	------------------------------------

**Convention de partenariat culturel avec l'association Chants de blé pour l'organisation d'une manifestation et événement sur le territoire de la CAESE en 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 23 juin, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Morigny-Champigny, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

**Nombre de conseillers en exercice** : 75.

**Conseillers présents physiquement** : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO-TADI, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Mathieu HILLAIRE, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Dramane KEÏTA, Joël NOLLEAU, Nathalie PABOUDJIAN, Françoise PYBOT, Virginie TARTARIN, Yvon BOUKAYA, Georges BONTEMPS (suppléant de Daniel CIRET), Alain PERDIGEON, Guy DESMURS, Sylvie VASSET, Alain MARTIN, Laurence BUREAU, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Evelyne HERON (suppléante de Carole MISSAULT), Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (52).

**Conseillers absents / excusé(e)s** : Mesdames et Messieurs, Xavier GUIOMAR, Sana AABIBOU, Franck COENNE, Fouad EL M'KHANTER, Paola LEROY, Kadiatou LY, Maxime MARCELIN, Claude MASURE, Medhi MEJERI, Tarik MEZIANE, Maïram SY, Isabelle TRAN QUOC HUNG (12).

**Conseillers ayant donné procuration** : Mesdames et Messieurs Denis YANNOU (par procuration à Yvon BOUKAYA), Geneviève MENNELET (par procuration à Yvon CHANDELLIER), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER), Gilbert DALLERAC (par procuration à Isabelle PYBOT), Gérard HEBERT (par procuration à Jean-Michel JOSSO), Emmanuelle ROYERE (par procuration à Virginie TARTARIN), Guy CROSNIER (par procuration à Jean PERTHUIS), Jean-Pierre DUBOIS (par procuration à Guy DESMURS), Angéline DARDENNE (par procuration à Dominique LEROUX), Séverine RAMÉ (par procuration à Grégory COURTAS), Annie LEPAGE (par procuration à Christelle DELOISON) (11).

**Secrétaire de séance** : Monsieur Michaël MÉRIGOT.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Madame Huguette DENIS,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** La loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants, l'article 10,

**VU** la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,

VU le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne,

**CONSIDÉRANT** les orientations de la CAESE en matière de politique culturelle,

**CONSIDÉRANT** plus particulièrement sa volonté de rendre la culture accessible à un public le plus large possible sur le territoire,

**CONSIDÉRANT** la proposition du projet de partenariat d'une association locale dans le cadre de la programmation culturelle 2025, d'organiser des manifestations ou événements,

**CONSIDÉRANT** que ce partenariat doit faire l'objet d'une convention afin de définir les modalités de partenariat et d'établir une convention qui précise les objectifs, les actions, les axes d'intervention et les responsabilités de chacune des parties,

**CONSIDÉRANT** la signature par l'association Chants de blé du « Contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions de la CAESE »,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** l'accompagnement par la CAESE du projet de partenariat de l'association Chants de blé pour l'organisation d'une manifestation et événements pour l'année 2025,

**DIT** que la CAESE participera au financement du projet de partenariat de l'association Chants de Blé pour le 7<sup>e</sup> festival « Chants de blé » au Plessis-Saint-Benoist du 4 au 6 juillet 2025 à hauteur de 1 000 €,


**AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions de partenariats ainsi que tout document y afférent,

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président  
  
Johann MITTELHAUSSER